

## **POUR LA CGT C'EST LE DEMANTELEMENT DE NOTRE CONVENTION DE TRAVAIL ET DE L'ACCORD 35 H**

**« Les propositions me paraissent équilibrées et permettraient de garantir un pacte social renouvelé favorable ».** Voilà ce qu'ose écrire M. LEROY dans son flash.

**Curieuse conception du « pacte social favorable »** où nos acquis majeurs disparaîtraient. C'est une destruction de nos acquis collectifs et une dégradation de nos conditions de travail qui s'annoncent, sans précédent depuis la création de l'agence.

Cela fait 1 an que nous sommes en « négociation » avec la direction tous azimuts : organisation du travail, qualité de vie au travail et prévention des RPS (risques psychosociaux), salaires, politique de rémunération, convention de travail.

La direction s'est engagée à nous donner **le bilan de l'ensemble de ces négociations le 12 février prochain.**

**Nous constatons que celle-ci n'a que faire des organisations syndicales puisqu'elle n'a pas attendu ce délai pour adresser à tout le personnel son flash du 18 janvier contenant par ailleurs des imprécisions et de graves erreurs,** apportant ainsi de l'incompréhension et de la confusion pour le personnel, et mettant les organisations syndicales devant le fait accompli. **C'est inacceptable !**

Tout d'abord, pour rétablir quelques faits, nous n'avons jamais proposé une augmentation de salaire de 20 % pour le COMEX voire le CODIR. Un rêve de M. LEROY peut-être ou un lapsus révélateur ?

**Concernant le forfait jours,** nous apprenons dans ce flash que le volontariat serait proposé pour les cadres autonomes mais imposé pour les embauches externes et les mobilités internes. Une minorité de « cadres non autonomes » ne serait pas concerné et resterait au badgeage, d'où l'instauration d'une ADEME à deux vitesses.

**Le forfait jour c'est l'exploitation sans limite des salariés : plus de RHD, plus de bornes horaires, et de nouvelles suppressions de postes à la clé. C'est la fin des 35 heures.**

**A la clé, une carotte : non pas une augmentation de salaire pérenne mais une simple prime de passage au forfait jours versée en 2 fois (en 2020 et en 2021).**

### **EST-CE QUE 2 500 EUROS BRUT VALENT PLUS QUE LA PERTE DE NOS 12 RHD/AN ACTUELLES ?**

**M. LEROY pratique le chantage à la signature : « pour la mise en place de ce nouveau cadre conventionnel, nous avons obtenu des tutelles que le cadrage salarial pour les 3 prochaines années soit au moins égal à 2 %, sous réserve de la signature des accords mettant en place le nouveau cadre envisagé dans RH 2020 ».**

**Comme par enchantement, un cadrage salarial plus bénéfique est proposé par les tutelles. De l'argent il y en a, mais pas pour augmenter nos salaires alors que ceux-ci sont bloqués depuis de très nombreuses années.**

Sur les 2 %, aucune garantie. Qui peut connaître le contexte politique et le cadrage salarial pour les 3 années à venir ?

**De plus, il y a ce que la direction ne dit pas dans son flash (mais qu'elle entend mettre en œuvre concernant notre convention collective et autres accords) :**

- **Fin de l'avancement à l'ancienneté** pour les « cadres autonomes », soit la très grande majorité du personnel.
- **Fin de l'actuelle grille de salaires**, (indice, échelles, échelons).
- **Fin des 12 jours de RHD** pour les cadres au forfait jours à 204 jours travaillés.
- **Perte d'1 jour de RTT pour tous**
- **Fin des 48 h maladie** sans arrêt de travail.
- **Fin des déplacements professionnels comptabilisés dans le temps de travail effectif.**
- **Fin d'1 mois de salaire brut par année d'ancienneté** en cas de licenciement pour inaptitude, rupture conventionnelle ou autres... (code du travail appliqué).
- **Instauration du licenciement pour faute simple** (article L1331-1 du code du travail).
- **Fin des prises de CP, RTT... sur 17 mois**, (ils devront être pris sur l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

**Alors RH 2020, toujours « une garantie de pacte social renouvelé favorable » ?**

La CGT, outrée par ce mépris envers les salariés de l'ADEME et ses organisations syndicales, maintient son opposition inconditionnelle à cette casse sociale dictée par le gouvernement.

**La CGT mettra tout en œuvre pour mobiliser le personnel le plus largement dans l'unité avec ses organisations syndicales pour faire reculer la direction et son plan destructeur.**

### **LES REVENDICATIONS PORTEES PAR LA CGT :**

- Maintien de l'avancement à l'ancienneté tous les 2 ans pour tous
- Maintien de la grille salariale (indice, échelles, échelon) et amélioration de celle-ci
- Augmentations générales du point d'indice et des salaires
- Maintien des 14 jours de RTT pour tous
- NON au forfait jours et maintien des RHD
- NON à l'instauration du licenciement pour faute simple
- NON à la remise en cause d'1 mois de salaire brut par année d'ancienneté en cas de licenciement
- Maintien des déplacements professionnels comptabilisés dans le temps de travail effectif
- Maintien des 48 h maladie



Rejoignez-nous sur notre blog  
<http://cgtademe.org>

mail : [cgt@ademe.fr](mailto:cgt@ademe.fr)

